



PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des Procédures Publiques

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Demande d'enregistrement Société transports METTELLE

Exploitation d'entrepôts de stockage de produits combustibles

# AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2021, une consultation du public est ouverte du **lundi 25 octobre 2021 au lundi 22 novembre 2021 inclus** portant sur une demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'entrepôts de stockages de produits combustibles à LONGROIS, 9 rue de Gamaches.

Le projet est présenté par la société Transports METTELLE dont le siège social est situé 5 rue du Stade– 76430 FOUCHARMONT

Les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité sont les suivantes : - **1510.2 : Enregistrement** Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes). Le volume des entrepôts étant : **2.** supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 300 000 m<sup>3</sup>.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de LONGROY (76260) et en mairie de GAMACHES (80220). Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Consultations-du-public/00-ENREGISTREMENT-ICPE/2021>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de LONGROY aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – Transports METTELLE»,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant « consultation du public – Transports METTELLE».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis est affiché sur le territoire des communes de LONGROY et GAMACHES quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.